



# D.I.C.R.I.M

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

APPRENONS LES BONS RÉFLEXES

«Le DICRIM est un document réalisé par le Maire dans le but d'informer les habitants de la commune sur les risques naturels, technologiques et particuliers qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mise en oeuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque»



# Édito

## LE MOT DU MAIRE



La commune de Loon-Plage, comme bien d'autres, peut être soumise à la survenance d'un événement exceptionnel dont les effets peuvent mettre en danger la population et occasionner des dommages conséquents.

Nous connaissons les risques majeurs éventuels, nous tentons évidemment de les minimiser, mais, dans le cas où nous ne pourrions pas, il est de ma responsabilité de vous informer et de vous y préparer.

C'est à travers ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, appelé DICRIM, consultable en mairie, que vous trouverez tous les scénarios auxquels nous pourrions être confrontés et les réflexes à avoir si tel était le cas.

Même si nous tentons de tout mettre en œuvre pour intervenir au mieux en cas de besoin, votre mobilisation et participation au bon déroulement des opérations de secours restent indispensables.

Je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, à le conserver pour adopter la bonne attitude en cas de nécessité. Ce document complète le Plan Communal de Sauvegarde-PCS, également consultable en mairie, qui organise l'action des services municipaux et des habitants en cas d'incident important. Mais, bien sûr, j'espère sincèrement ne jamais avoir à y recourir.

**ERIC ROMMEL,**  
MAIRE DE LOON-PLAGE

# INFORMATIONS UTILES

## Mairie

03.28.58.03.20 [www.ville-loonplage.org](http://www.ville-loonplage.org)

## CCAS

03.28.58.03.40

## Pompiers

18 ou 112

## SAMU

15

## Police

17

## Météo France

0 899 710 238

## Delta FM

100.7FM

## France Bleu

92.6FM

# Sommaire

## Les risques naturels

- Le risque inondation P 6 et 7
- Le risque de submersion marine et rupture de digue P 8 et 9
- Le risque de mouvement de terrain P 10 et 11
- Le risque sismique P 12 et 13
- Le risque de phénomène météorologique extrême P 14 à 21
- Le risque de pollution atmosphérique P 22 et 23

## Les risques technologiques

- Le risque industriel P 26 et 27
- Le risque nucléaire P 28 et 29
- Le risque de transport de matières dangereuses P 30 et 31
- Le risque pollution des sols P 32 et 33

## Les risques majeurs particuliers

- Le risque engins de guerre P 36 et 37
- Le risque radon P 38 et 39
- Le risque sanitaire- pandémie P 40 et 41
- Le risque terrorisme P 42 et 43

Récapitulatif des bons réflexes P 44

Kit d'urgence P 45

Contacts utiles P 46 et 47



# LES RISQUES NATURELS





## DÉFINITION

«Une inondation est une submersion rapide ou lente d'une zone habituellement hors d'eau pouvant se produire suite à des débordements de cours d'eau, avec des hauteurs variables. Son ampleur est fonction de l'importance des précipitations, de la topographie des bassins versants et par la modification des activités humaines (imperméabilisation...)»

# Le risque inondation

## LES MANIFESTATIONS DU RISQUE

### Les inondations sont de différentes natures

- Inondation par débordement naturel d'un cours d'eau
- Remontée de nappe
- Saturation des réseaux d'assainissement
- Submersion marine et rupture de digue

### Elles sont fonction

- De l'intensité et la durée des précipitations
- Des coefficients de marées et des surcotes
- De la couverture végétale, la capacité d'absorption du sol
- De la présence d'obstacles à la circulation des eaux

### Les inondations sont caractérisées par

- Les hauteurs d'eau
- La force des courants
- La durée de l'inondation

## LES RISQUES POUR LA COMMUNE

Loon-Plage, comme le reste de l'agglomération dunkerquoise, est située sur la plaine des wateringues qui sont des terres gagnées sur la mer et dont l'altitude moyenne est faible et elle est reconnue comme un territoire à risque important d'inondation -TRI.

La commune a été soumise à quatre reprises à des arrêtés de catastrophe naturelle en 1989 (01/05/89), 1994 (10/08/94), 1995 (13/07/95) et 1999 (25/12/99), suite à des inondations.

## DISPOSITIONS PRISES

### - La prévision :

**Météo France**

### - La prévention :

Plan de Prévention des Risques Inondations et Plan Communal de Sauvegarde. Par ailleurs, la commune bénéficie d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations-PAPI,

### - La protection :

**le Préfet :**

l'Institution Interdépartementale des Wateringues qui gère l'évacuation des eaux à la mer et la Communauté Urbaine de Dunkerque pour le réseau assainissement.

## A l'annonce de l'ordre d'évacuation

- Ne paniquez pas et quittez votre domicile
- Empruntez les itinéraires d'évacuation et dirigez-vous vers les centres d'hébergement qui vous seront indiqués
- Si vous êtes hébergés par des amis, de la famille, ...., informez la mairie
- Si vous ne voulez pas évacuer, informez la mairie.

## Les bons réflexes

### Avant

- Mettez hors d'atteinte vos papiers importants, vos objets de valeur, les produits polluants et flottants...
- Evitez l'installation de chaudières dans les sous-sols ainsi que le stockage des biens précieux
- Préparez une zone de vie ou de retour rapide à l'étage

### Pendant

#### - A l'annonce de l'arrivée de l'eau

- o Bouchez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations... pouvant être atteints par l'eau
- o Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables si vous êtes en rez-de-chaussée
- o Amarrez vos cuves et objets flottants dans vos caves, sous-sols et jardins

#### - Lorsque l'eau est arrivée

- o Ne traversez pas une zone inondée ni à pied, ni en voiture
- o Coupez vos compteurs électriques et de gaz
- o Montez dans les étages avec eau potable, vivres, papiers d'identité, radio FM à piles, lampe de poche...
- o N'entreprenez une évacuation que si vous en recevez l'ordre de la mairie ou si vous y êtes forcés par la crue. Rejoignez dans tous les cas des points hauts, hors d'atteinte d'eau

### Après

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir reçu l'ordre de la mairie
- Pompez de manière progressive, aérez, désinfectez et chauffez dès que possible
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée
- Assurez-vous en mairie que l'eau du robinet est potable
- Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance



# Le risque de submersion marine et rupture de digue

## LES MANIFESTATIONS DU RISQUE

### DÉFINITION

« Les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures des fleuves et rivières »

#### LE PHÉNOMÈNE VAGUES-SUBMERSION

Les submersions marines sont liées à une élévation extrême du niveau de la mer due à la combinaison de plusieurs phénomènes :

- L'intensité de la marée (niveau marin dû principalement aux phénomènes astronomiques et à la configuration géographique). Plus le coefficient est fort, plus le niveau de la mer à marée haute est élevé.
- Le passage d'une tempête, produisant une surélévation du niveau marin (appelé surcote) selon trois processus principaux :
- La forte houle ou les vagues qui contribuent à augmenter la hauteur d'eau
- Le vent qui exerce des frottements à la surface de l'eau, ce qui génère une modification des courants et du niveau de la mer (accumulation

d'eau à l'approche du littoral)

- La diminution de la pression atmosphérique. Le poids de l'air décroît alors qu'à la surface de la mer et, mécaniquement, le niveau de la mer monte. Une diminution de la pression atmosphérique d'un hectopascal (hPa) équivaut approximativement à une élévation d'un centimètre de la hauteur de l'eau

#### CONSÉQUENCES POSSIBLES

- Associées à de fortes pluies et à des vents tempétueux, les hauteurs d'eau attendues peuvent submerger les systèmes de défense côtiers (digues des ports, ouvrages de défense contre la mer, cordons dunaires) et provoquer des débordements dans les ports, la rupture des infrastructures de transports (routes, voies ferrées...) et des inondations de zones habitées ainsi que des zones d'activités économiques.

# L'alerte

Donnée par le préfet et le maire et diffusée par :

- sirènes
- Les radios locales : Delta FM 100.7 ET France Bleu Nord 92.6
- Des véhicules équipés de haut-parleurs

**LE RISQUE DE SUBMERSION MARINE**  
 Il n'existe pas de Plan de Prévention des Risques Littoraux-PPRL pour la commune mais elle est reconnue comme un territoire à risque important d'inondation -TRI et, à ce titre, bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations-PAPI. Toutefois aucun phénomène de submersion marine n'a pour le moment été répertorié à ce jour sur la commune.

**LE RISQUE DE RUPTURE DE DIGUE**

« Cela peut être une destruction partielle ou totale d'ouvrage(s) et a pour conséquence une libération soudaine de l'eau retenue entraînant la formation d'une « vague » (onde de submersion) » La commune est concernée par ce risque et les consignes sont identiques à celles de la submersion marine.

## ORDRE D'ÉVACUATION

Donné par le maire ou le préfet et diffusé par

- Le porte-à-porte
- Des véhicules équipés de haut-parleurs
- Les médias : télévisions et radios locales : Delta FM 100.7 et France Bleu Nord 92.6
- Un affichage en mairie

# Les bons réflexes

## AVANT

- Fermez les portes, fenêtres et les volets
- Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours
- Surveillez le niveau de l'eau et tenez-vous prêts à monter à l'étage ou sur le toit
- Tenez-vous informés auprès des autorités communales ou préfectorales et préparez-vous, si nécessaire et sur leur ordre, à évacuer vos habitations

## PENDANT

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias
- Evitez de circuler à pied ou en voiture. Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.



## DÉFINITION

*« Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. C'est principalement le retrait/gonflement des sols argileux qui concerne le Dunkerquois »*

# Le risque mouvement de terrain

## LES MANIFESTATIONS DU RISQUE

En période de sécheresse prolongée, les sols argileux se rétractent, et dès que la pluie revient, ils gonflent. Ces phénomènes se traduisent par des tassements et des gonflements qui peuvent occasionner des dégâts parfois importants aux constructions.

### LES MESURES DE PRÉVENTION

- Dans le cas de constructions neuves, il est nécessaire de prendre des dispositions préventives en adaptant le projet à l'existence de sols sensibles au dessèchement
- Une étude de sol préalable et des règles constructives simples et peu coûteuses (fondations minimales d'un mètre, éloignement des arbres, maîtrise des écoulements superficiels...) ainsi que le respect des normes de construction en vigueur permettent de limiter considérablement les désordres

### LE RISQUE DANS LA COMMUNE

Le territoire communal a été identifié par le BRGM (Bureau de Recherche Géologiques et Minières) comme étant soumis à un aléa moyen sur l'ensemble de son territoire. Suite à un phénomène de mouvement de terrain en décembre 1999 et des phénomènes de retrait-gonflements des sols en 1989, 1992 et 1994, notre ville a été soumise à des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour ces phénomènes.

# Les bons réflexes



## PENDANT

### SI VOUS ÊTES TÉMOINS D'UN AFFAISSEMENT

- Coupez l'électricité et le gaz
- Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés
- Si le temps vous le permet, emportez le strict nécessaire (vêtements, papiers importants...)
- Eloignez-vous immédiatement de la zone d'affaissement
- N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas
- appelez les services de secours (18 ou 112)

## APRÈS

### SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRES DU TERRAIN

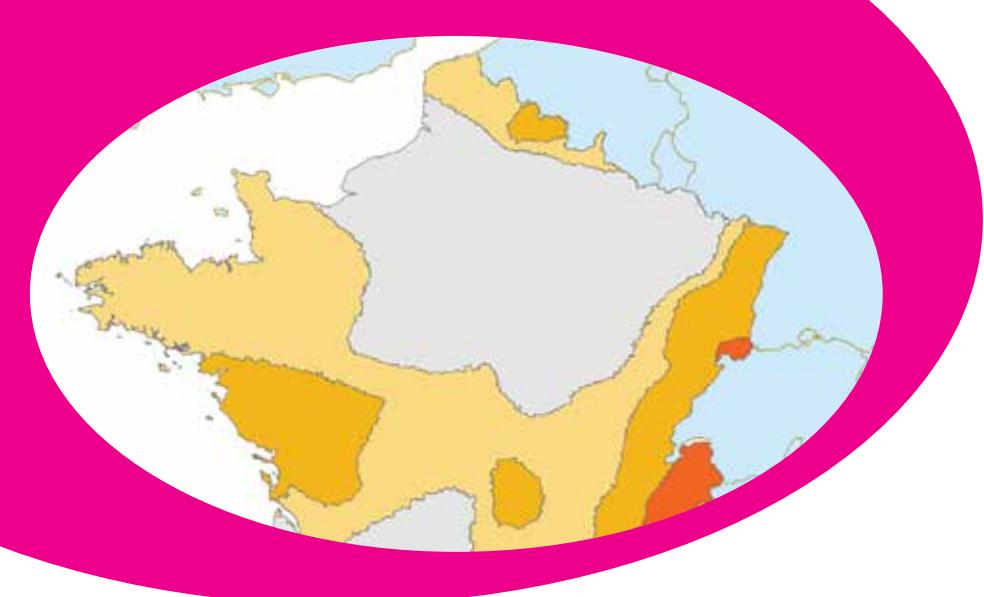
- Contactez les services de la mairie
- Évaluez les dégâts et les dangers

### SI VOUS ÊTES LOCATAIRES

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir reçu l'ordre de la mairie

## DANS TOUS LES CAS

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dégât
- Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance



## DÉFINITION

*« Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par la vibration du sol. Il provient de la fracturation de roches en profondeur due à l'accumulation d'une grande énergie »*

# Le risque sismique

## LES MANIFESTATIONS DU RISQUE

- La magnitude est une valeur qui caractérise la « puissance » d'un séisme. Elle est repérée sur une échelle dite de Richter et sa valeur est comprise entre 1 et 10, 10 représentant le séisme maximal.

- L'intensité est définie en un lieu par rapport aux effets produits par le séisme, qu'ils soient seulement observés ou ressentis par l'homme (réveil, chute d'objets, fissures...) ou qu'ils aient causé des dégâts plus ou moins importants aux constructions.

### LE RISQUE DANS LA COMMUNE

Loon-Plage, tout comme l'ensemble de l'agglomération Dunkerquoise, est situé en zone d'aléa faible, le risque sismique est de 2/5. Toutefois, ce classement en zone d'aléa faible peut avoir des répercussions en termes d'urbanisme parce qu'il faut respecter des normes de construction parasismique adaptées à l'aléa.

# Les bons réflexes

## PENDANT

### SI VOUS ÊTES DANS UN BÂTIMENT

- Ne tentez pas de sortir
- Abritez-vous sous une table solide, un bureau ou un lit massif, et attendez la fin de la secousse
- Eloignez-vous des baies vitrées, des fenêtres

### SI VOUS ÊTES DANS LA RUE

- Tenez-vous à l'écart des bâtiments pour éviter des chutes d'objets (cheminées, tuiles...)
- Restez au milieu des rues ou dans les espaces libres
- Ne restez pas sous des fils électriques

### SI VOUS ÊTES EN VOITURE

- Arrêtez le véhicule loin des bâtiments ou de tout ce qui peut tomber
- Arrêtez le moteur, ne descendez pas et attendez la fin de la secousse

## APRÈS

### SI VOUS ÊTES DANS UN BÂTIMENT

- Coupez le gaz, l'électricité et l'eau
- N'allumez pas le feu à flammes nues (allumettes, briquets)
- Ne fumez pas
- En cas de fuite de gaz décelée à l'odeur, ouvrez les portes et les fenêtres et avertissez les services de secours
- Evacuez l'immeuble
- N'utilisez pas l'ascenseur

### SI VOUS ÊTES DANS LA RUE

- Eloignez-vous de toute construction
- Dirigez-vous vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objets et aux fils électriques qui pendent
- Redoutez les répliques de séisme qui peuvent, quelques heures plus tard, entraîner la ruine des constructions ébranlées par la secousse principale
- N'allumez pas de feu à flammes nues (briquets, allumettes)
- Ne fumez pas
- Prenez contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ceux-ci sont pris en charge dans des conditions de sécurité totales par le personnel de l'établissement. L'augmentation du trafic risque d'entraver la progression des secours.
- Ecoutez la radio FM 92.6 et 100.7 pour connaître les consignes diffusées par la préfecture ou les services de secours
- Ne revenez pas dans les constructions de la zone sinistrée sans l'accord des autorités
- Ne téléphonez aux services d'urgence qu'en cas d'extrême nécessité pour éviter d'encombrer les lignes



# Le risque de phénomène météorologique extrême

## LES MANIFESTATIONS DU RISQUE

### DÉFINITION

« Ce sont des événements marqués par une très forte intensité, sur une courte durée : tempêtes, fortes précipitations, orages, tornades, neige, verglas. Cela peut aussi être un risque grand froid, caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique ou une vague de chaleur, caractérisée par une température de 5 degrés au-dessus de la température normale pendant au moins 5 jours »

### QUELS SONT LES EFFETS DES TEMPÈTES ET DES CHUTES DE NEIGE ?

- Les effets sur les hommes : personne sans abri...
- Les dommages sur les biens : dommages aux habitations, aux ouvrages, aux cultures, paralysie des services publics avec détérioration des réseaux (électricité, téléphone...)
- Les conséquences sur l'environnement : arbres abattus, pollutions...

### LE RISQUE DANS LA COMMUNE

Lorsque des événements climatiques inhabituels se manifestent, l'ensemble de la commune est concerné, comme par exemple lors :

- Des hivers 1985 et 1986, extrêmement froids qui ont amené les services municipaux à gérer les événements sur plusieurs jours consécutifs
- Les chutes de neige de janvier 2003 qui ont paralysé de nombreux axes routiers
- La canicule d'août 2003 (du 2 au 17 août avec un pic le 5 août 2003)
- Les vents cycloniques du 17 février 2022- tempête EUNICE

# DISPOSITIONS PRISES

Chaque jour, Météo France, chargée de surveiller l'évolution des dépressions, émet des bulletins météo dans lesquels on retrouve :

- Des cartes de vigilance qui définissent, pour une durée de 24 heures, le danger météorologique dans chaque département
- Si le niveau de vigilance est orange ou rouge, des bulletins de suivi régionaux et nationaux sont émis simultanément
- Ils comprennent quatre rubriques : la description de l'événement, sa qualification, les conseils de comportement, la date et l'heure du prochain bulletin
- Des dispositions peuvent être prises par le préfet pour interdire la circulation sur les axes principaux
- Au niveau communal, les services municipaux peuvent mettre en œuvre un plan d'intervention approprié

## Consignes

**POUR LES PERSONNES TRAVAILLANT EN EXTÉRIEUR, LORSQUE LA FORCE DU VENT DEVIENT IMPORTANTE :**

- Ne travaillez pas en extérieur sur les toits ou des échafaudages
- Professionnels : mettez les grues en girouette

**SITE MÉTÉO FRANCE**  
<https://meteofrance.com/>  
<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>

# Vigilance météo

**NIVEAU 1 :** pas de vigilance particulière

**NIVEAU 2 :** soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique

**NIVEAU 3 :** soyez très vigilants, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus

**NIVEAU 4 :** vigilance absolue, des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus

## L'alerte

L'alerte est donnée par Météo France. Elle est diffusée par :

- Les médias locaux et nationaux
- Les radios locales : France Bleue Nord 92.6 et Delta FM 100.7

# Les bons réflexes

## AVANT

Renseignez-vous sur les prévisions météorologiques(télévision, radio, presse,...)

Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés
- Evitez de prendre la route, reportez vos déplacements autant que possible

## PENDANT

Lors d'une tempête :

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment solide. Fermez portes et volets
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques ou de tout bâtiment sensible à ces intempéries
- Déplacez-vous le moins possible
- Si vous avez été obligés de prendre la route, roulez doucement

## APRÈS

Après une tempête :

- Pour éviter des dégâts supplémentaires, faites réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faites couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre
- Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance

# Les consignes individuelles

## DE MISES EN SÉCURITÉ EN CAS DE TORNADE

### Se mettre à l'abri

### Ecouter la radio

### Respecter les consignes

	<b>Si l'on est chez soi</b>	<b>Si l'on se trouve dans un immeuble construit en hauteur</b>	<b>Si l'on est dans un véhicule (véhicule, maison mobile...)</b>
<b>Se mettre à l'abri</b>	Si l'on dispose d'un sous-sol, se rendre à cet endroit et se protéger la tête et la figure	Ne pas utiliser l'ascenseur	S'arrêter, sortir du véhicule et s'éloigner du couloir de la tornade en se déplaçant perpendiculairement à ce dernier
<b>Ecouter la radio</b>	Sinon, se diriger vers la partie centrale du rez-de-chaussée. Une penderie ou une salle de bain offrent en général un bon abri	Se diriger vers le centre de l'immeuble, vers la cage d'escalier ou une salle de bain	Se coucher dans une cavité ou un fossé et se couvrir la tête et la poitrine
<b>Respecter les consignes</b>	Se protéger toujours la tête et la poitrine contre les objets qui peuvent se déplacer dans les airs	Suivre les directives des services de sécurité de l'immeuble ou des autorités	Ne jamais tenter de prendre une tornade de vitesse, ni d'aller dans le sens inverse au couloir. Une tornade peut repasser plusieurs fois au même endroit
	Ne pas ouvrir les fenêtres		Ne pas essayer de contourner la tornade à bord de son véhicule ou à pied

# Les consignes individuelles

## DE MISES EN SÉCURITÉ EN CAS D'ORAGE

### ORAGE – NIVEAU ORANGE

Consequences possibles	Consignes de comportement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants</li> <li>- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires</li> <li>- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement</li> <li>- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent</li> <li>- Ne vous abritez pas sous les arbres</li> <li>- Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne</li> <li>- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques</li> <li>- Signalez sans attendre les départs de faux dont vous pourriez être témoin</li> </ul>

# Les consignes individuelles

## DE MISES EN SÉCURITÉ EN CAS D'ORAGE

### ORAGE – NIVEAU ROUGE

Consequences possibles	Consignes de comportement
<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombreux et vraisemblablement très violents orages, susceptibles de provoquer localement des dégâts très importants</li><li>- Localement, des dégâts très importants sont à craindre sur les habitations, les parcs, les cultures et plantations</li><li>- Les massifs forestiers peuvent localement subir de très forts dommages et peuvent être rendus vulnérables aux feux par de très nombreux impacts de foudre</li><li>- L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger</li><li>- Des inondations de caves et points bas sont à craindre, ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières</li></ul>	<p><b>Dans la mesure du possible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Evitez les déplacements</li><li>- Les sorties en montagne sont particulièrement déconseillées</li></ul> <p><b>En cas d'obligation de déplacement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses</li><li>- N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr</li></ul>

#### Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- Si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous

menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines.

En cas de doute, réfiez-vous jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr

- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoin
- Si vous êtes dans une zone sensible aux crues

# Les consignes individuelles

DE MISES EN SÉCURITÉ EN CAS DE GRAND FROID OU  
DE VAGUE DE CHALEUR

**VIGILANCE  
ORANGE**

<b>Grand froid : neige-verglas</b>	<b>Vague de chaleur : canicule</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soyez prudents si vous devez absolument vous déplacer</li> <li>- Privilégiez les transports en commun</li> <li>- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du CRICR au 0826 022 022</li> <li>- Préparez votre déplacement et itinéraire</li> <li>- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place</li> <li>- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation</li> <li>- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux</li> <li>- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas de malaise ou de troubles du comportement,appelez un médecin</li> <li>- Si vous avez besoin d'aide,appelez la mairie</li> <li>- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite 2 fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais</li> <li>- Pendant la journée, fermez les volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit</li> <li>- Utilisez un ventilateur et/ou un climatiseur si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé 2 à 3 heures par jour (cinéma, grandes surfaces)</li> <li>- Mouillez-vous plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains</li> <li>- Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1,5 L d'eau si vous êtes une personne âgée</li> <li>- Continuez à manger normalement</li> <li>- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-12h)</li> <li>- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers</li> <li>- Limitez vos activités physiques</li> </ul>

# Les consignes individuelles

**VIGILANCE  
ROUGE**

## Grand froid : neige-verglas

### Dans la mesure du possible :

- Restez chez vous
  - N'entreprenez aucun déplacement autres que ceux absolument indispensables
  - Mettez-vous à l'écoute des radios locales
- En cas d'obligation de déplacement :
- Renseignez-vous auprès du CRICR
  - Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches
  - Munissez-vous d'équipements spéciaux
  - Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation
  - Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre sur la route à bord de votre véhicule
  - Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que la sollicitation des sauveteurs

### Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

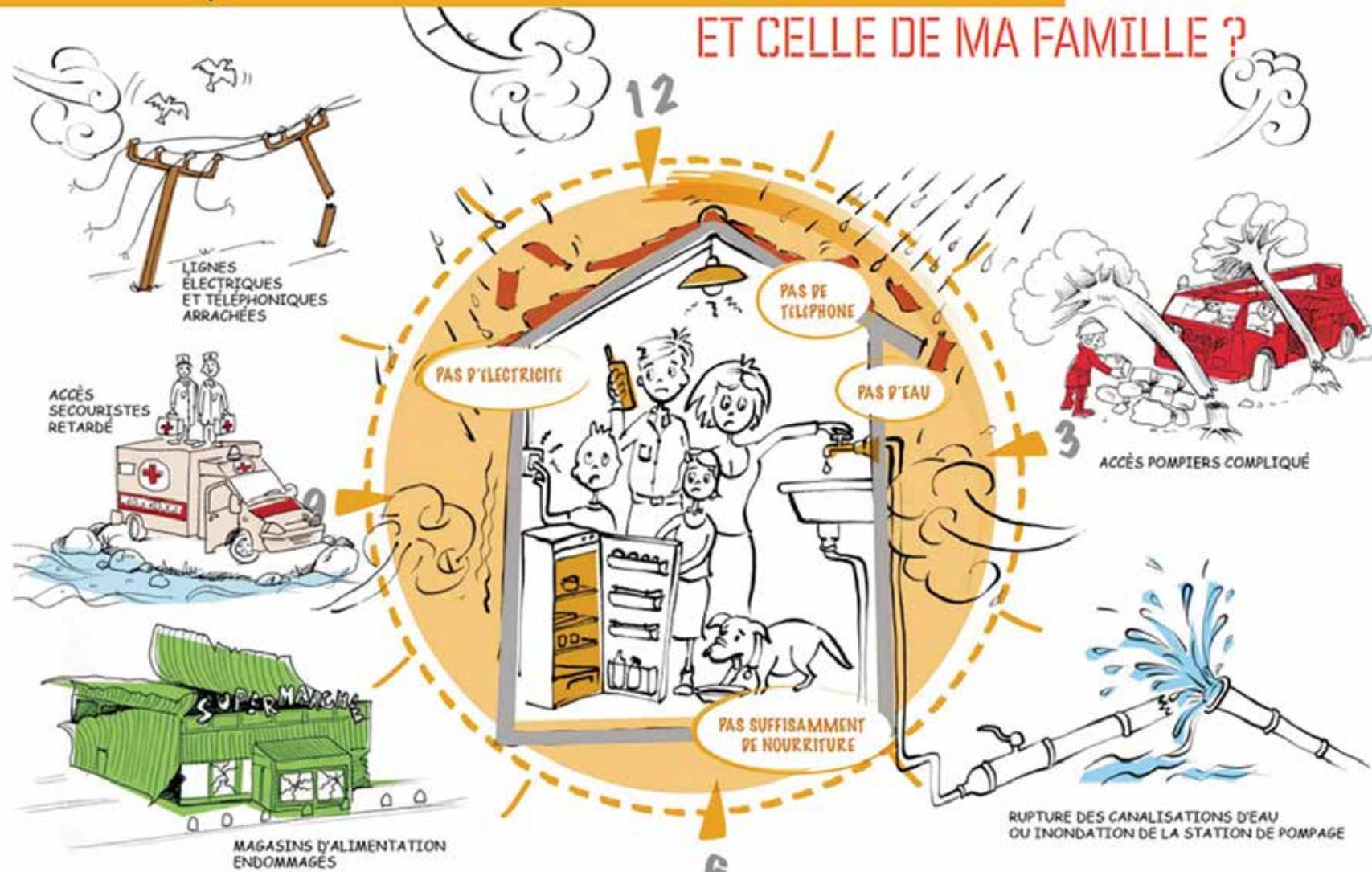
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégagant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiration ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion

## Vague de chaleur : canicule

- En cas de malaise ou de troubles du comportement,appelez un médecin
- Si vous avez besoin d'aide,appelez la mairie
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite 2 fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais
- Pendant la journée, fermez les volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit
- Utilisez un ventilateur et/ou un climatiseur si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé 2 à 3 heures par jour (cinéma, grandes surfaces)
- Mouillez-vous plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains
- buvez au moins 1.5L d'eau par jour
- continuez à manger normalement
- ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h- 12h)
- si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers
- limitez vos activités physiques

DE MISES EN SÉCURITÉ EN CAS DE  
GRAND FROID OU DE VAGUE DE CHALEUR (SUITE)

## POURQUOI DOIS-JE ASSURER MON AUTONOMIE ET CELLE DE MA FAMILLE ?





# Le risque de pollution atmosphérique

## LES MANIFESTATIONS DU RISQUE

### LE RISQUE DANS LA COMMUNE

Loon-Plage possède une qualité de l'air relativement bonne dans l'ensemble. Certaines zones sont plus impactées que les autres, en particulier à proximité d'axes structurant comme l'A16 et des entreprises émettrices. La commune peut être touchée lors de pics de pollution. Les dépassemens les plus fréquents concernent les particules fines, l'oxyde d'azote et le monoxyde de carbone.

### DÉFINITION

*«La pollution atmosphérique se caractérise par la présence d'éléments polluants qui peuvent provoquer des effets négatifs sur la santé des personnes et sur la préservation de l'environnement»*

Les polluants peuvent être physiques, chimiques ou biologiques. Ils peuvent provoquer une gêne ou une nuisance sur un milieu et les êtres y vivants. Chez l'homme ils peuvent provoquer divers effets nocifs comme :

- Des pathologies respiratoires : bronchiolites, rhino-pharyngites, asthme, toux, etc
- Une perte de l'espérance de vie entre 6 mois et un an
- Des pathologies cardio-vasculaires
- Des irritations oculaires
- Des allergies

Certaines personnes sont plus fragiles que d'autres vis-à-vis de la qualité de l'air. Il faut rester particulièrement vigilant aux personnes sensibles : les enfants de moins de 5 ans, les personnes âgées de plus de 65 ans, les femmes enceintes ou encore les personnes ayant des déficiences respiratoires

# DISPOSITIONS PRISES

- Le réseau de surveillance de la qualité de l'air (Atmo Nord-Pas-De-Calais)
- Le modèle urbain qui est une carte de prévision de la qualité de l'air, disponible sur le site d'Atmo
- Le PPA (Plan de protection de l'Atmosphère de l'agglomération dunkerquoise)
- Le PRQA (Plan Régional de la Qualité de l'Air)
- Le PDU (Plan de Déplacement Urbains)
- Le PACET (Plan Air Climat Energie Territorial)

## L'INDICE ATMO

Atmo est une association régionale agréée de surveillance de la Qualité de l'air  
L'indice Atmo constitue un indicateur journalier de la qualité de l'air obligatoire pour les agglomérations supérieures à 100 000 habitants et représente quotidiennement la qualité de l'air sur une palette de 6 couleurs

6 qualificatifs  
couleurs

Bon	Moyen	Degrade	Mauvais	Très mauvais	Extrêmement mauvais
-----	-------	---------	---------	--------------	---------------------

## L'alerte

Elle est diffusée par les médias (presse, radio, télévision)

## Les bons réflexes

Lorsque la qualité de l'air est mauvaise, il est recommandé :

- D'éviter les déplacements sur les grands axes routiers aux heures de pointe
- D'éviter les activités physiques et sportives intenses en plein air et en intérieur
- Dans le cas d'une pollution à l'ozone, évitez les sorties pendant l'après-midi
- De régler la température de votre logement à 18 °C le jour et à 15 °C la nuit
- De ne pas utiliser un chauffage individuel au bois en foyer ouvert ou un chauffage d'appoint
- De réduire votre vitesse de 20 km/h sur les axes autoroutiers
- Ne pas brûler à l'air libre les déchets verts de chantier
- Emprunter le réseau DK Bus qui est gratuit en cas de dépassement du seuil d'alerte

Retrouvez l'indice Atmo et d'autres renseignements sur <https://www.atmo-hdf.fr/>  
Sur ce site vous pouvez vous abonner gratuitement afin d'obtenir, en temps réel, des informations sur les épisodes de pollutions de la région Hauts de France (par sms, par mail)



# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES





## DÉFINITION

« Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers de la part des services de l'État »

# Le risque industriel

## LES MANIFESTATIONS DU RISQUE

- L'incendie (risque thermique), c'est l'inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud. Il entraîne des risques de brûlure et d'asphyxie
- L'explosion (risque de surpression), c'est la combustion rapide d'un gaz inflammable ou d'un produit explosif. Elle peut être responsable de traumatismes directs liés à l'onde de choc, de blessures dues à des projections et de brûlures
- La dispersion (risque toxique), c'est la propagation dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux qui peuvent être toxiques par inhalation, ingestion ou contact

## LE RISQUE DANS LA COMMUNE

Loon-Plage possède sur son territoire plusieurs installations industrielles classées (ICPE). Qu'elles soient industrielles ou agricoles, elles sont susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité des riverains. Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux. Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas. La commune compte 3 entreprises Seveso seuil haut (Indachlor, Aluminium Dunkerque, Dunkerque LNG), 2 entreprises Seveso seuil bas (Dunkerque Terminal DA, Ryssen Alcohols) et 7 installations classées manipulant des substances et mélanges (Indachlor, Aluminium Dunkerque, Dunkerque Terminal DA, Sea Bulk, Conhexa logistics, Ryssen Alcohols, Dunkerque LNG). Un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), document réalisé par l'ÉTAT, interdisant de construire dans les zones les plus exposées et encadrant les constructions dans les autres zones exposées, a été approuvé sur la commune

# DISPOSITIONS PRISES

- Les Plans d'Opération Interne (POI), élaborés par chacun des établissements, définissent les moyens internes à mettre en œuvre en cas d'incident ne sortant pas de l'enceinte de l'entreprise
- Les Plans Particuliers d'Intervention (PPI), établis par le Préfet, décrivent l'organisation des secours mis en œuvre lors de sinistres ou d'accidents graves, susceptibles de déborder de l'enceinte de l'établissement
- Les Plaquettes d'information au public, réalisées par le SPPPI en partenariat avec les industriels, fournissent des informations essentielles
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), réalisé par le Maire, est un complément local des plans préfectoraux en apportant des appuis matériels et humains à destination de la population (répercussion de l'alerte, évacuation, hébergement, assistance psychologique, accompagnement...)
- Le Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS), arrêté par le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque doit prévoir la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes, la mutualisation des capacités communales et la continuité des compétences ou intérêts communautaires

## L'ORDRE D'ÉVACUATION

- Il est donné par le Préfet de manière exceptionnelle et sera diffusé par :
- Le porte à porte
  - Des véhicules équipés de haut-parleurs
  - Les haut-parleurs du centre-ville
  - Les radios locales : Delta Fm 100.7 et France Bleue Nord 92.6

# L'alerte

- En cas de déclenchement d'un PPI (Plan Particulier d'Intervention), vous serez alertés par :
- les sirènes dont le signal d'alerte est spécifique
  - Les radios locales : Delta FM 100.7 et France Bleue Nord 92.6
  - Les véhicules équipés de haut-parleurs

## Les bons réflexes

### Avant

- Connaître le signal d'alerte
- Prévoir un poste radio FM à piles
- Identifier une zone de mise à l'abri chez vous

### Pendant

- Mettez-vous à l'abri immédiatement
- Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, rejoignez le bâtiment le plus proche pour vous mettre à l'abri
- Fermez toutes les ouvertures, arrêtez ventilation et climatisation et bouchez les entrées d'air
- Eloignez-vous des portes et fenêtres
- Ecoutez la radio : Delta FM100.7, France Bleue Nord 92.6
- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle
- En cas de propagation de fumée d'incendie, respirez à travers un linge épais bien mouillé

- En cas d'irritation des yeux, de la peau ou de brûlures, lavez-vous abondamment et si possible changez-vous

- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

- Si vous devez évacuer, coupez le gaz et l'électricité et suivez à la lettre les consignes des autorités

- N'allez pas chercher les enfants à l'école

### Après

- Aérez le local dans lequel vous étiez réfugié
- En cas de brûlure, douchez-vous abondamment et présentez-vous chez un médecin dès la fin de l'alerte
- Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance



# Le risque nucléaire

## LES MANIFESTATIONS DU RISQUE

- L'irradiation, en cas d'accident grave, concerne les personnes proches d'une source radioactive donc principalement le personnel de la centrale nucléaire
- La contamination lorsque les substances radioactives se sont répandues dans l'atmosphère, le sol ou l'eau

## LE RISQUE DANS LA COMMUNE

La centrale nucléaire de Gravelines et le plus important site de production d'électricité d'Europe de l'Ouest. Loon-Plage est situé dans le périmètre PPI (Plan Particulier d'Intervention) de 10km, ce qui l'expose au risque nucléaire. C'est pourquoi des comprimés d'iode sont distribués à la population, et disponibles dans les bâtiments communaux.

## ORDRE D'ÉVACUATION

Il est donné par le Préfet de manière exceptionnelle. Il sera diffusé par :

- Le porte à porte
- Des véhicules équipés de haut-parleurs
- Les haut-parleurs du centre-ville
- Les radios locales : Delta Fm 100.7 et France Bleue Nord 92.6

### Comprimés d'iode (65 mg)

Ces comprimés ne sont à prendre que sur ordre du Préfet. Les enfants et les femmes enceintes sont prioritaires. La posologie est :

- 2 comprimés pour adultes et jeunes de plus de 12 ans
- 1 comprimé pour enfants de 3 à 12 ans
- ½ comprimé pour enfants de 1 mois à 3 ans
- ¼ de comprimé pour les bébés jusqu'à 1 mois

## DÉFINITION

«L'accident nucléaire est un événement se produisant sur une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et parfois graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement»

## LES EFFETS

Ils sont fonction de la distance à la source de radiation et de la durée d'exposition

Les effets possibles sur l'homme : brûlures, stérilité, cancers (effets aléatoires sur une partie de la population), effets génétiques supposés, effets sur le fœtus (malformations)

Les effets sur l'environnement : la flore (destruction ou pollution), la faune (mêmes effets que sur l'homme avec des variables), les cultures (produits de consommation pollués)

Les effets économiques : perturbation des activités humaines

# DISPOSITIONS PRISES

## L'alerte

- Un plan d'urgence interne a été élaboré par l'exploitant de la centrale de Gravelines. Il définit les moyens internes à mettre en œuvre en cas d'incident

- Le plan particulier d'intervention a été établi par le préfet. Il décrit l'organisation des secours mis en œuvre lors de sinistres ou d'accidents graves. Il a été déclenché par le préfet, sur la base d'informations provenant de l'exploitant, pour répondre à un danger radiologique avéré pour les populations

- Le plan communal de sauvegarde réalisé par le maire. Il est le complément local des plans préfectoraux en apportant mes appuis matériels et humains à destination de la population (répercussions de l'alerte, évacuation, hébergement, assistance psychologique, accompagnement...)

En cas de déclenchement d'un PPI (Plan Particulier d'Intervention), vous serez alertés par :

- les sirènes dont le signal d'alerte est spécifique.
- Les radios locales : Delta FM 100.7 et France Bleue Nord 92.6
- Les véhicules équipés de haut-parleurs

Signal de début « Signal modulé en amplitude et fréquence de 3 fois 4.41 minute ». Signal de fin « Son continu de 30 secondes »

## Les bons réflexes

### Avant

Connaître le signal d'alerte

Connaître les consignes de mise à l'abri

Prévoir un poste de radio FM à piles

### Pendant

Rejoignez le bâtiment le plus proche

Mettez-vous à l'abri, fermez les portes et les fenêtres

N'allez pas chercher les enfants à l'école

Isolez-vous, si possible dans une seule pièce, avec une réserve d'eau et une radio FM à piles

Ecoutez la radio : Delta FM 100.7, France Bleu Nord 92.6

Si vous craignez d'avoir été exposé à des poussières radioactives, débarrassez-vous de vos vêtements contaminés avant d'entrer dans le lieu clos. Puis douchez-vous et changez-vous si possible

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation du préfet

Si vous devez évacuer, coupez le gaz et l'électricité, orientez-vous vers les points de rassemblements définis

À l'extérieur, ne touchez pas aux objets, aux aliments, à l'eau...qui ont pu être contaminés

### Après

Respectez les consignes qui vous seront données par les autorités via les médias

Ne consommez pas de fruits, de légumes ou l'eau du robinet sans l'aval des autorités

En cas de sortie, laissez vos chaussures et vêtements de dessus (manteau, pantalon,...) à l'entrée de chez vous



# Le risque transport de matières dangereuses

## LES MANIFESTATIONS DU RISQUE

Les produits dangereux sont nombreux. Ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs. Les principaux dangers sont :

- L'explosion (risque de surpression) occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits, avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc
- L'incendie (risque thermique) à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec des risques de brûlures et d'asphyxie
- La dispersion (risque toxique), dans l'air, l'eau et le sol de produits avec des risques d'intoxication et de pollution

## DÉFINITION

« Le risque transport de matières dangereuses (TMD) résulte d'un accident se produisant lors de leur transport soit par unité mobile (voies routière, ferroviaire, fluviale, maritime), soit par lien fixe (gazoduc, oléoduc).

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement »

## LE RISQUE DANS LA COMMUNE

- Par voies routières : la commune est traversée par des axes routiers importants comme l'A16, la RN1 et la RN 316
- Par les canalisations : La commune est traversée par plusieurs gazoducs, deux azoducs (azote), un oxyduct (oxygène) et un hydrogenoduc (hydrogène)
- Par voie fluviale : le canal de Bourbourg tangente Loon-Plage
- Par voies ferroviaires : la ligne Calais-Dunkerque ainsi que quelques dessertes locales traversent la commune

## ORDRE D'ÉVACUATION

Il est donné par le Préfet de manière exceptionnelle. Il sera diffusé par :

- Le porte à porte
- Des véhicules équipés de haut-parleurs
- Les haut-parleurs du centre-ville
- Les radios locales : Delta Fm 100.7 et France Bleue Nord 92.6

# DISPOSITIONS PRISES

- Une réglementation rigoureuse assortie de contrôles
- L'indentification et la signalisation des produits transportés : code danger, code matière, fiche de sécurité
- Les arrêtés municipaux réglementent la traversée de la ville dans sa totalité et imposent des axes de circulation pour les poids lourds. Cependant, afin de permettre l'approvisionnement des stations-service, des entreprises, des cuves de fioul, ..., des dessertes locales sont possibles sur des voiries secondaires

## L'alerte

L'alerte est donnée par :

- Les services de secours
- Les radios locales : Delta FM 100.7 et France Bleue Nord 92.6
- Des véhicules équipés de haut-parleurs

## Les bons réflexes

### Avant

- Connaître le signal d'alerte
- Connaître les consignes de mise à l'abri et d'évacuation

### Pendant

Si vous êtes témoins d'un accident :

- Arrêtez toute activité
- Relevez le code de danger situé à l'arrière du véhicule et prévenez les services de secours (18 ou 112)
- Si des victimes sont à dénombrer, surtout ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie ou de menace d'explosion
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou si un nuage toxique vient vers vous, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 mètres et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

Si vous êtes alertés (sirène, véhicules avec haut-parleurs,...)

- Rejoignez le bâtiment le plus proche
- Fermez toutes les ouvertures, arrêtez ventilation et climatisation et

bouchez les entrées d'air

- N'allez pas chercher les enfants à l'école
- Eloignez-vous des portes et des fenêtres
- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle
- En cas d'irritation des yeux et de la peau, lavez-vous abondamment et si possible changez-vous
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Écoutez la radio : Delta FM 100.7, France Bleu Nord 92.6
- Si vous devez évacuer, coupez le gaz et l'électricité

### Après

- En cas d'irritation, présentez-vous chez un médecin dès la fin de l'alerte
- Respectez les consignes données par les services de secours et les autorités (préfet ou maire)
- Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance.
- Si vous êtes à l'abri, à la fin de l'alerte, aérez le local dans lequel vous êtes réfugiés



# Le risque pollution des sols

## LES MANIFESTATIONS DU RISQUE

Tout d'abord pour garder la mémoire des pollutions et des actions de réhabilitation mises en œuvre, une carte des anciens sites industriels et activités de services (CASIAS) recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols : anciennes activités industrielles (industries lourdes, manufacturières...), anciennes activités de services potentiellement polluantes (blanchisseries, stations-services, garages...). Toutefois, l'inscription d'un établissement dans la CASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

## DÉFINITION

« Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement »

### CAUSES DE LA POLLUTION DES SOLS :

- Activité industrielle
- Activités agricoles
- Elimination des déchets
- Déversements accidentels d'huile
- Pluies acides

### EFFETS DÉVASTATEURS DE LA POLLUTION DES SOLS :

- Effets sur la santé des êtres humains
- Effets sur la croissance des plantes
- Diminution de la fertilité du sol
- Poussières toxiques des décharges
- Changements dans la structure du sol
- Empoisonnement de la nappe phréatique

# L'alerte

## DISPOSITIONS PRISES

Les démarches de gestion mises en place s'appuient sur les principes suivants :

- Prévenir les pollutions futures
- Mettre en sécurité les sites nouvellement découverts
- Connaître, surveiller et maîtriser les impacts
- Traiter et réhabiliter en fonction de l'usage puis pérenniser cet usage
- Garder la mémoire des sites et actualiser la base de données des anciens sites
- Impliquer, sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs

Elle est diffusée par :

- L'affichage
- La presse
- Le porte-à-porte
- Les panneaux électroniques

## ORDRE D'ÉVACUATION

En cas d'évacuation, respectez les consignes qui vous seront données

## LE RISQUE DANS LA COMMUNE

Dans la commune sont répertoriés 5 sites pollués à moins de 250 mètres (Total raffinage, brasserie BOUS, Polimeri, Kerneos-ex Lafarge aluminales, ISDND STR Eurovia) et 25 anciens sites industriels ou activités de services à moins de 500 mètres

# Les bons réflexes

- Ne rien toucher

- Alerter les secours (police 17 ou pom-piers 18) ou la mairie pour que le site soit balisé et protégé

- A titre individuel ou collectif, chacun peut participer à la non pollution des sols grâce

- A la réduction de l'utilisation d'engrais chimiques

\* Au reboisement et l'afforestation

\* Au recyclage et la réutilisation de produits

\* A la sensibilisation de chacun auprès de son entourage

\* En utilisant du fumier naturel



# Les risques majeurs particuliers





# Le risque engin de guerre

## LES MANIFESTATIONS DU RISQUE

### DÉFINITION

« Lors des deux Guerres Mondiales, de nombreux engins explosifs et armes ont été utilisés. Encore aujourd'hui, des vestiges de ce passé sont régulièrement découverts »

Lors des 2 conflits mondiaux, la moitié nord de la France a connu des bombardements intensifs et des batailles meurtrières qui en font la partie la plus sensible au risque « engins résiduels de guerre ».

**Les principaux dangers sont :**

- L'explosion
- L'intoxication
- Les brûlures

### LE RISQUE DANS LA COMMUNE

Parmi les nombreuses bombes équipées de charges explosives qui ont été lancées durant la seconde guerre mondiale, certaines n'ont pas explosé. Ces engins présentent un risque dans le cas d'une manipulation ou par la mise en feu accidentelle, possibles lors d'un chantier ou de labours sur la commune.

### LES DISPOSITIONS PRISES

- **Services municipaux** : balisage du site
- **Service de déminage** : destruction des bombes et munitions. Le Département dispose d'un service de déminage capable d'intervenir en tous points du département et qui est chargé de neutraliser, enlever et détruire tous les engins résiduels de guerre, quels que soient ces engins.

# DISPOSITIONS PRISES

- **Services municipaux** : balisage du site
- **Service de déminage** : destruction des bombes et munitions. Le Département dispose d'un service de déminage capable d'intervenir en tous points du département et qui est chargé de neutraliser, enlever et détruire tous les engins résiduels de guerre, quels que soient ces engins.

## L'alerte

### Elle est diffusée par :

- l'affichage
- la presse
- le porte-à-porte
- les panneaux électroniques

# Les bons réflexes

### Pendant

En cas de découverte de balles, d'obus, de fusées, de paragrapèles, de grenades, de bombes ou de munitions :

- Ne les manipulez pas
- appelez immédiatement les services de police (17), les pompiers (18) ou la mairie pour que le site soit balisé et protégé
- Dans l'attente de l'arrivée des forces de sécurité :
- \* N'y touchez pas
- \* Ne vous en approchez pas
- \* Ne le déplacez pas
- \* Ne l'enterrez pas
- \* Suivez les consignes des autorités (les forces de sécurité préviendront la préfecture qui se mettra en rapport avec le service déminage qui interviendra immédiatement)

### Lors d'un chantier :

- Tous les travaux devront être stoppés dans la zone concernée, et l'entrepreneur ne devra en aucun cas prendre l'initiative de déplacer ou d'évacuer l'engin

## ORDRE D'ÉVACUATION

En cas d'évacuation d'un périmètre pour une opération de déminage, respectez les consignes qui vous seront données par les autorités.



# Le risque radon

## LES MANIFESTATIONS DU RISQUE

Depuis 1987, le radon est classé comme cancérogène certain par l'OMS. En effet, en se désintégrant naturellement, il produit des particules radioactives dans l'air qui, une fois inhalées, se fixent sur les voies respiratoires et en irradiient les cellules. À long terme, l'inhalation de radon peut conduire à augmenter le risque de développer un cancer du poumon.

## DÉFINITION

« Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments »

## LES MESURES DE PRÉVENTION

Pour la sécurité des habitants, lorsque le potentiel radon est élevé, il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires.

## LE RISQUE DANS LA COMMUNE

Sur l'échelle réglementaire de la commune, le potentiel radon est faible, il est de 1/3.

**Pour information, les communes sont classées en trois zones :**

- zone 1 : zones à potentiel radon faible
- zone 2 : zones à potentiel radon faible mais dans lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments
- zone 3 : zones à potentiel radon significatif. Dans les 7 000 communes concernées, qui couvrent 12,2 millions d'habitants, plus de 40 % des bâtiments dépassent 100 Bq/m<sup>3</sup>, et plus de 10 % dépassent 300 Bq/m<sup>3</sup>

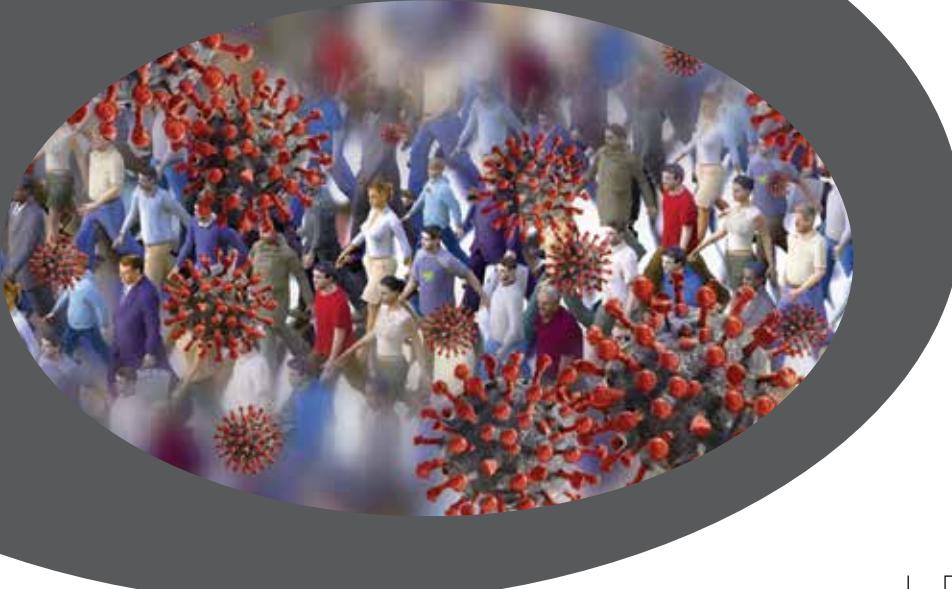
## L'alerte

**Elle est diffusée par :**

- l'affichage
- la presse
- le porte-à-porte
- les panneaux électroniques

## Les bons réflexes

- Je m'informe de la situation sur les médias en cas de risque avéré
- Je respecte les consignes données



# Le risque sanitaire-pandémie

## LES MANIFESTATIONS DU RISQUE

### DÉFINITION

« Une pandémie est une épidémie caractérisée par sa diffusion rapide et géographiquement très étendue. Le territoire national dans son ensemble est susceptible d'être touché par la propagation de virus comme le H5N1, le H1N1 ou, plus récemment, le COVID-19 »

Le risque sanitaire est un risque présentant une menace directe pour la santé des populations à la suite d'une exposition de l'homme (ou de l'animal) à une source de contamination.

Le risque sanitaire nécessite une réponse adaptée du système de santé. Il dépend de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'individu.

## LES MESURES DE PRÉVENTION

La prévention passe principalement par la vaccination. Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez prévenu par le centre de vaccination correspondant à votre domicile.

## Les bons réflexes

### Pendant

Je m'informe de la situation via les médias  
Je respecte les consignes des autorités  
Je me lave les mains plusieurs fois par jour et pendant 30 secondes avec du savon ou une solution hydroalcoolique  
Je jette les mouchoirs à usage unique dans une poubelle, puis je me lave les mains  
Je garde une distance d'un mètre entre moi et mon interlocuteur  
En cas de symptômes décrits par les autorités je contacte mon médecin traitant  
En cas de contagion avérée je porte un masque en permanence afin de ne pas contaminer mon entourage



# Le risque terrorisme

## LE PLAN VIGIPIRATE POURSUIT 3 GRANDS OBJECTIFS

- Développer et maintenir une culture de vigilance pour tous les acteurs du territoire français pour prévenir et déceler le plus en amont possible toute menace d'actions terroristes
- Assurer une protection permanente des citoyens, du territoire et des intérêts de la France
- Permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace pour renforcer la sécurité

### DÉFINITION

« Instauré en 1995, le plan VIGIPIRATE est un dispositif de lutte contre le risque attentat-terrorisme qui réunit tous les acteurs nationaux (Etat, collectivités territoriales, opérateurs publics et privés et les citoyens) dans une démarche de vigilance, de prévention et de protection »

### COMMENT FONCTIONNE LE PLAN VIGIPIRATE ?

Depuis 2014, trois niveaux d'alerte sont matérialisés :

- Le niveau de vigilance qui peut être renforcé temporairement, géographiquement et sectoriellement pour une menace ou une vulnérabilité particulière
- Le niveau d'alerte attentat pour faire face à une menace imminente
- Le niveau urgence attentat : le gouvernement prend des mesures à effet immédiat

Une grande partie du plan est rendu publique. De nombreuses mesures sont réparties sur différents domaines d'activité : les transports, la santé, les réseaux, etc..

# LES MESURES POUR LA COMMUNE

La commune exerce ses compétences sur les écoles primaires et maternelles, dans le domaine de l'environnement, de la culture, de l'action sociale et des sports. Le Maire représente l'État, et possède, de ce fait, des pouvoirs de police administrative pour prendre des mesures pour lutter contre les troubles de l'ordre public, permettre la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

C'est pourquoi des mesures de sécurité sont prises pendant les grands événements qui ont lieu sur la commune et que des exercices attentat sont réalisés dans les écoles.



# Les bons réflexes

## Lors d'un niveau de vigilance et alerte

- Signalez tout objet insolite (Police 17)
- Signalez les comportements anormaux (Police 17)
- Soumettez-vous aux inspections des sacs
- Contrôlez vos livraisons
- Evitez les attroupements
- Ne stationnez pas devant les écoles et les lieux de culte faisant l'objet d'un arrêté municipal dans la zone concernée
- Entrepreneurs, ne prenez en aucun cas l'initiative de déplacer ou évacuer un engin

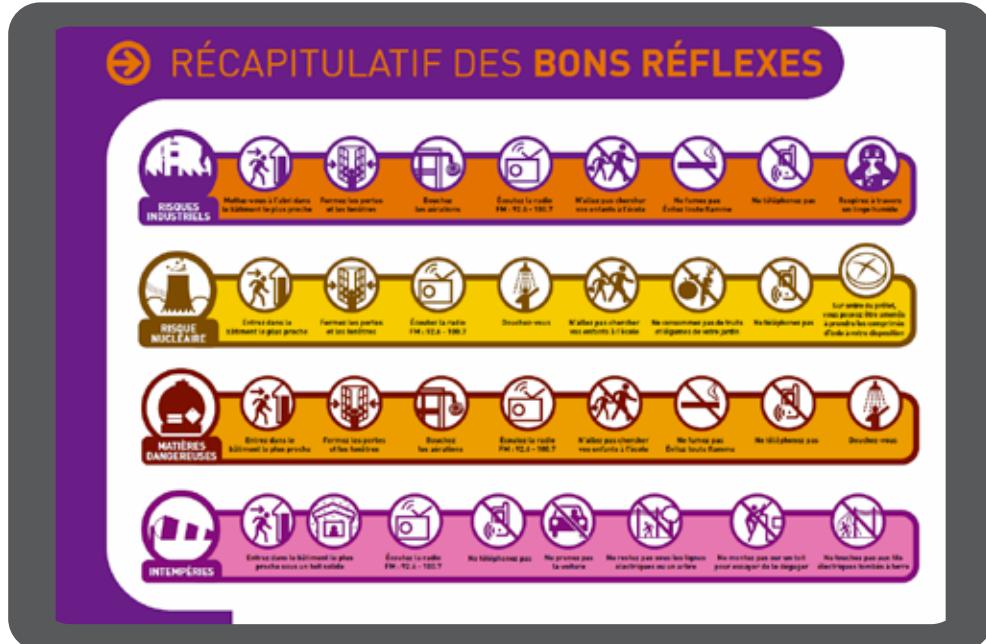
## Lors d'une attaque terroriste

- Echappez-vous et aidez les autres, si cela est impossible, passez à l'étape suivante
- Cachez-vous, barricadez-vous en éteignant les lumières et le son des portables
- Alertez (Police 17) et obéissez aux forces de l'ordre

# Les bons réflexes



# Récapitulatif des bons réflexes



# A votre tour d'agir !

## Prévoyez un kit d'urgence pour vous prémunir...

Afin d'éviter la panique lors d'un incident avéré, un plan familial de mise en sûreté, idéalement préparé et testé en famille, permet de faire face en attendant les secours. Il prévoit la préparation d'un kit d'urgence pour la famille.

*Votre kit d'urgence 72h est prévu est cas de coupure d'électricité, de gaz, d'eau, de routes impraticables ou autre catastrophe majeure car les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé chez vous à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours et il vous sera aussi utile en cas de départ précipité.*

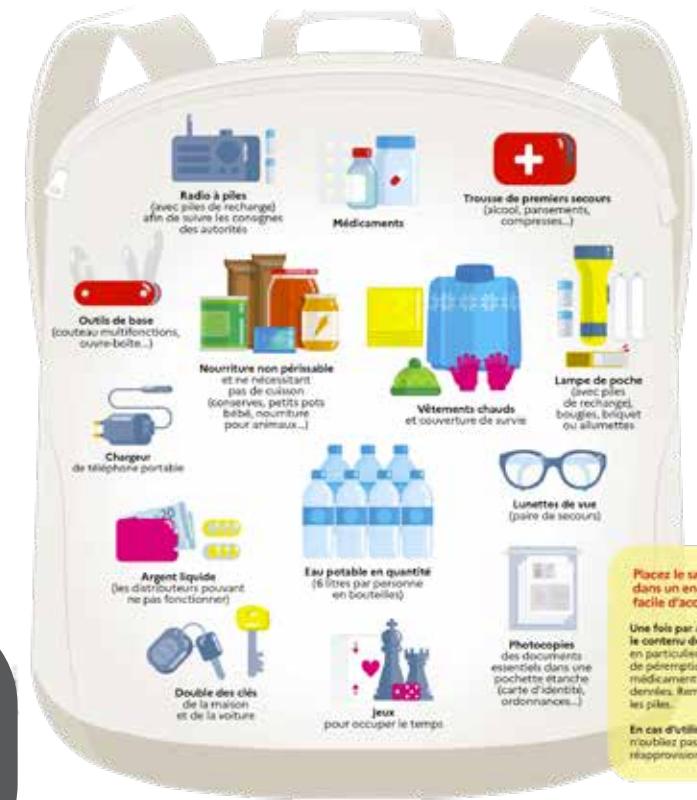
Placez le kit dans un endroit facile d'accès, une fois par an vérifiez son contenu et pensez à le réapprovisionner en cas d'utilisation.

En complément, réfléchissez également à identifier la meilleure zone refuge chez vous, la plus résistante, idéalement avec des volets sur les fenêtres, avec des ouvrants vers les secours (fenêtres de toit, balcon, terrasse).

### Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Places le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez-les si nécessaire.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

# Numéros utiles

- Pompiers 18
- Numéro européen des secours 112
- Police 17
- SAMU 15
- SAMU social 115
- SOS Médecins 0 826 462 007
- Médecins de garde Dunkerque 03 61 30 01 73 ou 116117
- Pharmacie de garde (après 19h30) 3237
- Centre antipoison 0 800 595 959
- SOS Brûlures 03 20 44 72 78
- SOS mains 0 826 209 575
- Centre hospitalier de Dunkerque 03 28 28 59 00
- Polyclinique de Grande Synthe 03 28 58 60 00
- Préfecture du Nord (Lille) 03 20 30 59 59
- Sous-préfecture de Dunkerque 03 28 20 59 59
- Météo départementale (no à tarif spécial) 3250
- Urgence dépannage électricité 09 72 67 50 59
- Urgence dépannage gaz 0 800 473 333
- L'eau du dunkerquois 0 977 423 423

# Contacts utiles

## POUR EN SAVOIR PLUS

### **Mairie de Loon-Plage**

27 Place de la République  
59279 Loon-Plage  
03 28 58 03 20

Site de la commune : [www.ville-loonplage.org](http://www.ville-loonplage.org)

### **Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral**

Halle aux sucres- 9003 route du quai Freycinet 3  
59140 Dunkerque  
03 28 62 70 00  
[www.communaute-urbaine-dunkerque.fr](http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr)

### **Préfecture du Nord**

<https://www.nord.gouv.fr/>

**Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Côte d'Opale Flandre**  
[www.spppi-cof.org](http://www.spppi-cof.org)

**Portail national de la prévention des risques majeurs [www.prim.net](http://www.prim.net)**

**Delta FM 100.7**  
**France Bleu Nord 92.6**

